



SÉANCE EXTRAORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

JEUDI 29 OCTOBRE 2020 – 13 H 00

Cette séance du conseil sera tenue par vidéoconférence conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. L'enregistrement sera publié sur le site Web de la MRC, dès que possible, conformément au même Arrêté.

ORDRE DU JOUR

- Présences et constatation du quorum
1. Réouverture de la séance
 2. Période de questions
 3. Projet de bâtiment administratif :
 - 3.1 Achat d'immeuble
 4. Période de questions
 5. Clôture de la séance